

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 23

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

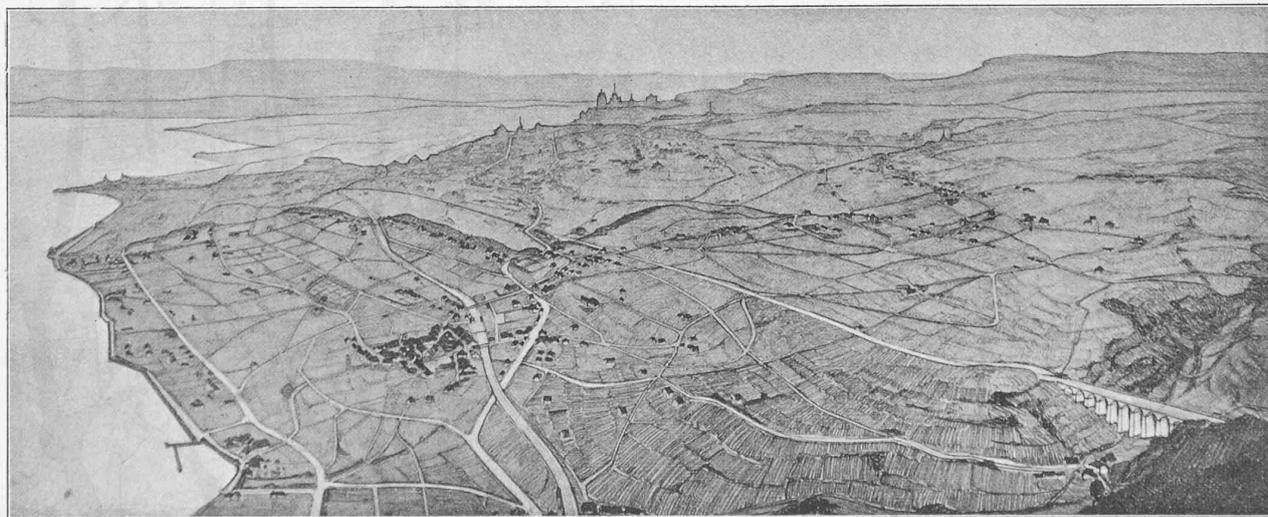
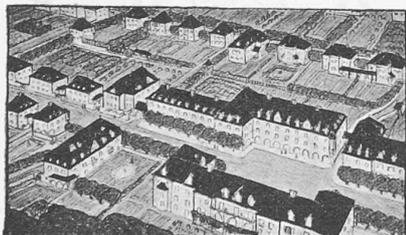
RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin : D^r H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : A propos du Concours d'idées pour l'établissement d'un plan d'extension pour la Commune de Pully. — *Définition générale de l'ellipse d'élasticité des systèmes articulés*, par B. Mayor, professeur (suite et fin). — *Chronique* : L'histoire de l'industrie. — L'enseignement de la mécanique. — Société suisse des ingénieurs et architectes. — Concours pour l'étude d'un projet d'Hôtel communal, au Locle. — *Bibliographie*.

A propos du Concours d'idées pour l'établissement d'un plan d'extension pour la Commune de Pully

Le 30 mai de cette année, la commune de Pully ouvrait un concours d'idées pour l'établissement d'un plan d'extension. Le programme portait qu'une « somme de Fr. 3 000 était mise à la disposition du jury pour récompenser les trois meilleurs projets ». Cinq projets ont été présentés et le jury, « étant donné le petit nombre de projets reçus et vu qu'aucun d'eux n'a rempli entièrement les conditions du programme à sa satisfaction, a cru ne pas devoir disposer de la somme entière mise à sa disposition et ne pas pouvoir accorder de premier prix », par contre il décerne

deux mentions honorables accompagnées d'une récompense de deux cents francs pour l'une et de cent francs pour l'autre, « vu le grand travail préliminaire exigé ». Ce jugement est quelque peu saugrenu. Si le jury voulait se réserver la faculté de ne pas faire usage de la somme entière de Fr. 3 000 il devait en faire mention expresse dans le programme. Et que vaut le prétexte qu'il invoque pour justifier sa parcimonie? Nos lecteurs en jugeront. Si le concours n'a pas été plus fréquenté c'est, croyons-nous, parce que, intentionnellement ou non, on ne lui a pas donné la publicité voulue. Il est plaisant de rendre responsables de cette faible participation précisément les concurrents qui, c'est le jury qui l'affirme, ont fourni « un grand travail préliminaire ». De plus, l'engagement, stipulé dans le programme,



II^e prix ex-æquo : projet « Le Port ». — Vues à vol d'oiseau.